



Municipalité du district de Clare

Plan d'accessibilité

2025-2028

Décembre 2025



TABLE DES MATIERES

Message de la présidente du comité.....	3
Définitions	4
Introduction.....	5
Notre communauté	5
Consultation communautaire	5
Défis d'accessibilité identifiés	6
Suggestions	6
Points clés du sondage	6
Travaux en cours	10
Transport	10
Information et communication.....	10
Réalisations.....	11
Environnement bâti	11
Biens et services	12
Emploi.....	12
Information et communication.....	12
Engagements continus.....	12
Biens et services	12
Emploi.....	13
Information et communication.....	13
Transport	13
Plan d'action.....	14
Environnement bâti	14
Biens et services	15
Information et communications	15
Emploi.....	17
Transport	17
Suivi, évaluation et apprentissage	18
Autres recommandations	19
Contact	19

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

En tant que présidente du Comité consultatif à l'accessibilité de la Municipalité de Clare, j'ai le plaisir de vous présenter notre Plan d'accessibilité mis à jour, témoignant de l'engagement continu de la municipalité de Clare à être accueillante, inclusive et ouverte à toutes et tous. Depuis le lancement du premier plan en 2023, nous avons atteint de nombreux objectifs importants et progressé vers une communauté plus équitable et sans obstacles.

Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre la Municipalité de Clare, son Comité consultatif à l'accessibilité, la Direction de l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse, Inclusion Clare et des membres du public, grâce à un sondage en ligne, une journée portes ouvertes et diverses séances de consultation tenues en novembre 2025.

Au nom du Comité consultatif à l'accessibilité, je tiens à remercier les membres de la communauté, les partenaires et le personnel municipal qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Vos voix, vos expériences et vos idées sont essentielles à ce travail. Ensemble, nous continuerons d'apprendre, de progresser et d'agir pour créer une communauté de Clare où chacun a sa place.



Réanne Evans

Réanne Evans
Présidente, Comité consultatif à l'accessibilité
Conseillère, District 1
Municipalité de Clare

DÉFINITIONS

Comité consultatif à l'accessibilité (CCA) : Un comité de bénévoles établi par une municipalité pour conseiller le conseil municipal sur l'identification, la prévention et l'élimination des barrières pour les personnes ayant des capacités différentes dans les programmes, services, initiatives et installations de la municipalité. Au moins la moitié des membres du comité consultatif est composée de personnes ayant des capacités différentes, représente une personne ayant des capacités différentes ou une organisation représentant des personnes ayant des capacités différentes.

Handicap : Selon la définition de la *Loi sur l'accessibilité en Nouvelle-Écosse* : « Une déficience physique, mentale, intellectuelle, d'apprentissage ou sensorielle, y compris un handicap épisodique qui, en interaction avec un obstacle, empêche une personne de participer pleinement et efficacement à la société ».

Barrière : La *Loi sur l'accessibilité en Nouvelle-Écosse* définit une barrière comme « tout ce qui entrave ou défie la participation pleine et effective des personnes handicapées à la société, y compris une barrière physique, une barrière architecturale, une barrière d'information ou de communication, une barrière attitudinale, une barrière technologique, une politique ou une pratique ».

Accessibilité : L'élimination des barrières.

Équité : L'équité signifie que tout le monde est traité de manière juste, en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Diversité : La diversité reconnaît l'importance de s'engager pour l'inclusion des personnes ayant des expériences de vie différentes.

Inclusion : Un engagement à respecter et valoriser toutes les personnes avec équité et leur offrir un accès aux mêmes possibilités.

Langage clair : Langage écrit ou oral qu'une personne peut comprendre facilement et complètement.

INTRODUCTION

La mise à jour du plan d'accessibilité de la Municipalité de Clare 2025-2028 est le fruit d'une consultation active des membres de la communauté. Il présente nos engagements concrets à éliminer les barrières, ainsi qu'à améliorer l'accessibilité et l'inclusion pour les personnes ayant des capacités différentes. Ce plan est basé sur les objectifs de la [Loi sur l'accessibilité en Nouvelle-Écosse](#) (2017) ceux de la stratégie [Accessibilité intégrale 2030 : Vers une Nouvelle-Écosse accessible](#).

NOTRE COMMUNAUTÉ

La Municipalité de Clare a été établie en 1768 et incorporée en 1879. Clare est la seule municipalité de Nouvelle-Écosse qui travaille officiellement dans les deux langues officielles du Canada. Elle est fièrement acadienne et membre du réseau des communautés francophones accueillantes.

La Municipalité de Clare est composée de 48 villages le long de la Baie Sainte-Marie et dans les terres. Clare représente 851 kilomètres carrés dans le comté de Digby, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Située entre les municipalités de Digby et de Yarmouth, Clare compte 7 678 habitants (recensement de 2021), avec une densité de population d'environ 9 personnes par kilomètre carré.

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Outre les réunions avec le Comité consultatif à l'accessibilité, cinq approches de consultation ont été choisies afin de recueillir l'avis des membres de la communauté. Ces consultations ont orienté l'élaboration de la mise à jour.

Un sondage public a été mené et quatre séances de consultation ont été organisées, dont trois avec des organisations incluant des premières voix. Les consultations suivantes ont eu lieu :

1. Séance d'engagement à Inclusion Clare
2. Séance d'engagement à l'Université Sainte-Anne
3. Séance d'engagement à la Villa d'la Baie
4. Rencontre portes ouvertes au Centre communautaire d'la Baie Sainte-Marie, avec la Municipalité de Clare, afin d'écouter les voix de la communauté.
5. Un sondage public a été mené et près de 200 réponses ont été reçues.

DÉFIS D'ACCESSIBILITÉ IDENTIFIÉS

Ces rencontres ont permis d'identifier les principaux obstacles à l'accessibilité pour la communauté. Les deux principaux obstacles sont les suivants :

1. Les difficultés de transport limitent les possibilités d'emploi et la participation à la vie communautaire.
2. L'absence de trottoirs et de passages piétons dans les zones les plus fréquentées.

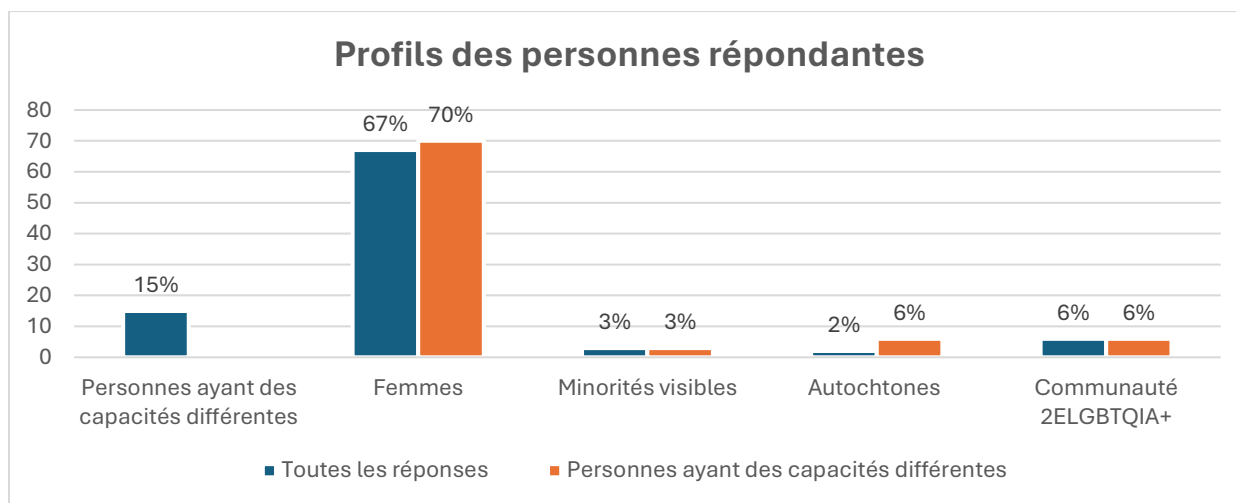
SUGGESTIONS

En réponse aux défis mentionnés ci-dessus, les deux priorités suivantes ont été proposées :

1. Un service de transport proposant des horaires réguliers et des tarifs abordables pour les personnes ayant des capacités différentes, les personnes étudiantes, les personnes âgées et la population en général.
2. L'aménagement de trottoirs et de passages piétons dans les zones les plus fréquentées.

POINTS CLÉS DU SONDAGE

PROFILS DES PERSONNES RÉPONDANTES

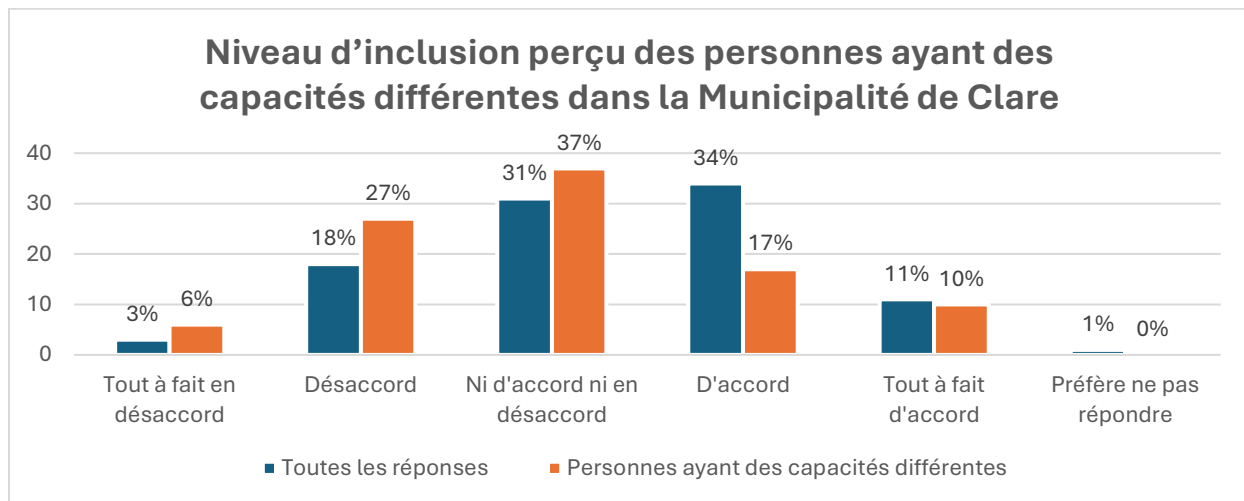


Parmi les 199 personnes ayant participé au sondage :

- 15,74 % se sont identifiées comme des personnes ayant des capacités différentes
- 67,84 % se sont identifiées comme femmes
- 3,05 % se sont identifiées comme minorités visibles
- 2,03 % se sont identifiées comme autochtones
- 6,09 % se sont identifiées comme membres de la communauté 2ELGBTQIA+

- 31 personnes se sont identifiées comme ayant des capacités différentes. Parmi ces 31 personnes :
 - 70,97 % se sont identifiées comme femmes
 - 3,23 % se sont identifiées comme minorités visibles
 - 6,45 % se sont identifiées comme autochtones
 - 6,45 % se sont identifiées comme membres de la communauté 2ELGBTQIA+

NIVEAU PERÇU D'INCLUSION DES PERSONNES AYANT DES CAPACITÉS DIFFÉRENTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE CLARE



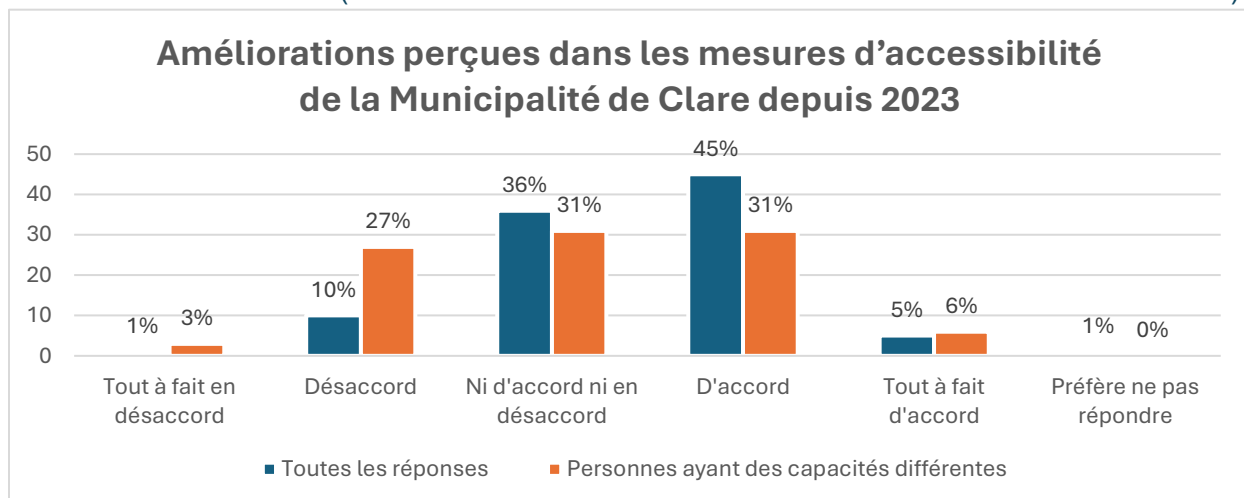
Cette question visait à identifier le niveau perçu d'inclusion des personnes ayant des capacités différentes dans la Municipalité de Clare. Voici le niveau d'inclusion global perçu selon les résultats du sondage :

- **45,76 %** sont d'accord (34,46 %) ou tout à fait d'accord (11,30 %).

Par ailleurs, les personnes qui se sont identifiées comme ayant des capacités différentes ont répondu comme suit :

- **27,58 %** sont d'accord (17,24 %) ou tout à fait d'accord (10,34 %).

AMÉLIORATIONS PERÇUES DES MESURES D'ACCESSIBILITÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE CLARE DEPUIS 2023 (ANNÉE D'ADOPTION DU DERNIER PLAN D'ACCESSIBILITÉ)



Cette question visait à identifier les améliorations perçues en matière d'accessibilité dans la Municipalité de Clare depuis le lancement du premier plan d'accessibilité en 2023.

Voici le niveau d'amélioration global perçu selon les résultats du sondage :

- **50,28 %** sont d'accord (45,20 %) ou tout à fait d'accord (5,08 %).

Par ailleurs, les personnes qui se sont identifiées comme ayant des capacités différentes ont répondu comme suit :

- **37,93 %** sont d'accord (31,03 %) ou tout à fait d'accord (6,90 %).

PRINCIPAUX DÉFIS IDENTIFIÉS GRÂCE AUX RÉSULTATS DU SONDAGE PUBLIC - TRANSPORT

Parmi les 124 défis mentionnés, 42 sont liés aux difficultés de transport, ce qui en fait le principal défi identifié par le sondage. Ce problème est également récurrent dans d'autres thématiques. Le transport a un impact significatif sur l'intégration socioprofessionnelle et demeure un enjeu majeur dans de nombreuses zones rurales.

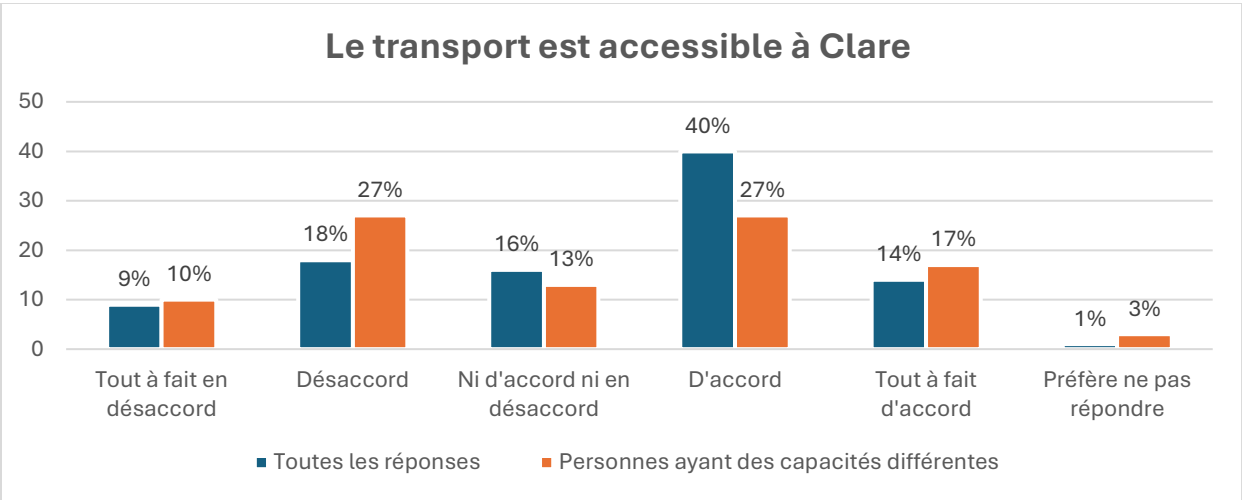
Cette question visait à déterminer si les personnes répondantes estimaient que les transports étaient accessibles à Clare. Les résultats globaux sont les suivants :

- **27,68 %** sont en désaccord (18,64 %) ou tout à fait en désaccord (9,04 %).

Les personnes ayant des capacités différentes ont indiqué :

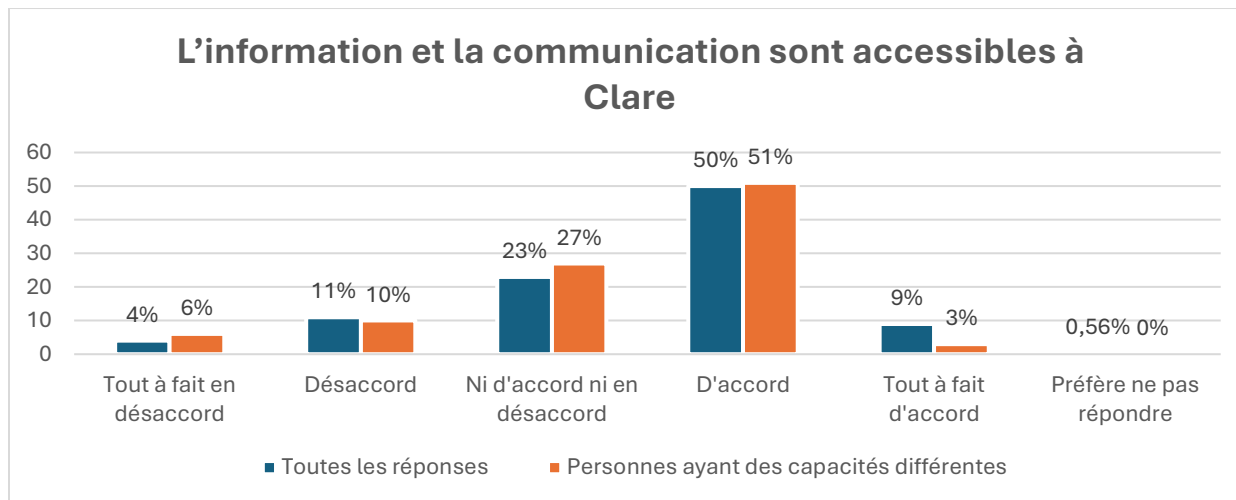
- **37,93 %** sont en désaccord (27,59 %) ou tout à fait en désaccord (10,34 %).

Comme indiqué plus haut, le transport est le principal défi en matière d'accessibilité identifié dans ce plan.



Les trois domaines les plus accessibles identifiés par les résultats du sondage public sont l'information et les communications, les biens et services et l'environnement bâti.

1. L'information et la communication sont accessibles à Clare :



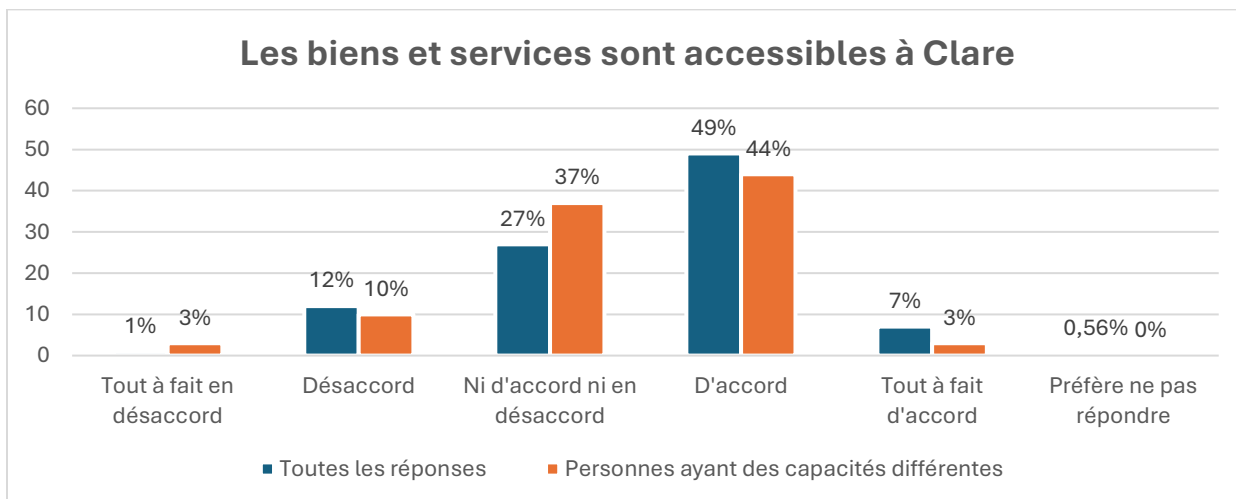
Voici les résultats globaux obtenus lorsque nous avons demandé si les informations et les communications étaient accessibles à Clare :

- **59,32 %** sont d'accord (50,28 %) ou tout à fait d'accord (9,04 %).

Les personnes ayant des capacités différentes ont indiqué :

- **55,17 %** sont d'accord (51,72 %) ou tout à fait d'accord (3,45 %).

2. Les biens et services sont accessibles à Clare :



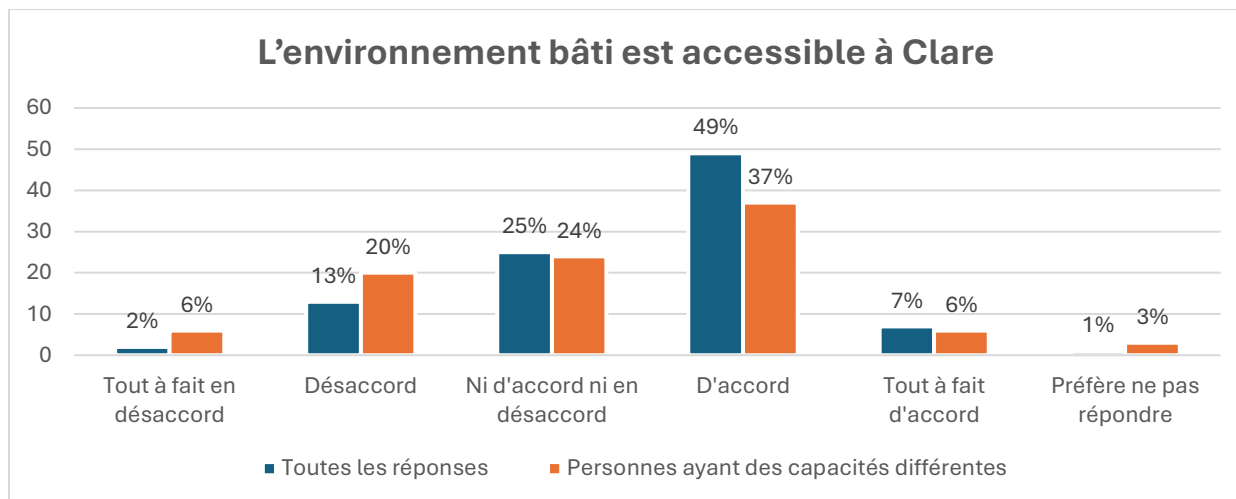
Voici les résultats globaux obtenus lorsque nous avons demandé si les biens et services étaient accessibles à Clare :

- **57,06 %** sont d'accord (49,15 %) ou tout à fait d'accord (7,91 %).

Les personnes ayant des capacités différentes ont indiqué :

- **48,28 %** sont d'accord (44,83 %) ou tout à fait d'accord (3,45 %).

3. L'environnement bâti est accessible à Clare :



Voici les résultats globaux obtenus lorsque nous avons demandé si l'environnement bâti était accessible à Clare :

- **57,06 %** sont d'accord (49,15 %) ou tout à fait d'accord (7,91 %).

Les personnes ayant des capacités différentes ont indiqué :

- **44,83 %** sont d'accord (37,93 %) ou tout à fait d'accord (6,90 %).

TRAVAUX EN COURS

Cette section répertorie les actions qui seront réalisées prochainement.

TRANSPORT

- Plan de transport actif : En cours d'élaboration et sera adopté au printemps 2026. Ce plan orientera les futurs investissements dans les infrastructures de transport actif.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Mise à jour du site web municipal selon la norme d'accessibilité EN 301 549 en 2026.

RÉALISATIONS

Cette section présente les réalisations accomplies depuis notre dernier plan d'accessibilité.

ENVIRONNEMENT BÂTI

- Construction du nouveau Centre des anciens combattants de Clare (un centre communautaire polyvalent) selon des normes d'accessibilité complètes
- Un ascenseur a été installé au Centre de santé de Clare
- Aménagements pour personnes à mobilité réduite ajoutés au parc du Lac Wentworth : toilettes, abris de pique-nique, affichages, rampe d'accès, mise à l'eau pour kayaks accessible
- Ajouts d'aménagements accessibles au Centre communautaire de Havelock : abri de pique-nique accessible
- Les trottoirs de Meteghan ont été refaits pour les rendre plus accessibles. Ils ont été élargis, revêtus d'un nouveau revêtement et prolongés jusqu'à la nouvelle Villa Acadienne.



Image : Centre des anciens combattants de Clare avec un ciel bleu dégagé.



Image : Quai accessible installé au Parc du Lac Wentworth.



Image : Ouvre-porte automatique installé au bureau municipal.

BIENS ET SERVICES

- Achat d'un fauteuil roulant tout-terrain et d'une chaise de plage flottante pour le programme de prêt d'équipement

EMPLOI

- Un audit des bureaux municipaux a été réalisé afin d'améliorer l'accessibilité pour les employés

INFORMATION ET COMMUNICATION

- La personne responsable des communications a suivi des séances de formation sur le langage clair
- Le site web de Tourisme Baie Sainte-Marie a été mis à jour et est désormais conforme à la norme d'accessibilité EN 301 549
- Le site web du Gran Fondo Baie Sainte-Marie est en cours de mise à jour afin de se conformer à la norme d'accessibilité EN 301 549
- Plusieurs formulaires pour les personnes résidentes pour faire une demande d'accès aux programmes municipaux ont été mis à jour afin d'assurer leur accessibilité par défaut (taille de police minimale de 12, polices lisibles, couleurs contrastées et langage clair)

ENGAGEMENTS CONTINUS

BIENS ET SERVICES

- Chaque été, le personnel des camps de CJA reçoit une formation sur l'accompagnement des personnes vivant avec un TDAH et un TOP, ainsi que sur l'adaptation des jeux aux différentes capacités
- Changement de lieu lors de l'été 2025 pour les célébrations de la fête du Canada afin d'offrir un site accessible
- S'assurer que les événements sont conçus pour pouvoir accueillir tous les individus (accessibilité aux fauteuils roulants, jeux adaptés disponibles, etc.)
- Nous continuons d'offrir des programmes spécifiques tels que la Semaine de sensibilisation à l'accessibilité, la fête de départ des Jeux olympiques spéciaux et la Course Terry Fox
- Poursuivre le développement de formulaires accessibles pour les demandes de programmes municipaux



Image : Cérémonie de levée du drapeau lors de la Semaine de sensibilisation à l'accessibilité en mai 2025.

EMPLOI

- Inclusion Clare est notre partenaire pour l'exécution de certains contrats de travail au Centre des anciens combattants (par exemple, installation et démontage des tables et des chaises)
- Les offres d'emploi municipales contiennent une clause de demande d'accommodements

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Des images avec un texte alternatif pour les lecteurs d'écran sont téléchargées sur les réseaux sociaux et sur le site web
- Les documents imprimés sont conçus pour être accessibles par défaut (taille, police, couleur) et sont disponibles dans différents formats sur demande (par exemple, en gros caractères)
- Un langage simple et clair est utilisé
- Poursuivre l'amélioration de la communication des informations relatives à l'accessibilité des programmes et des événements, notamment en indiquant clairement l'accessibilité pour les fauteuils roulants et les autres détails d'aménagement

TRANSPORT

- Contribution financière annuelle à Transport de Clare (30 000 \$)



Image : L'équipe des Jeux olympiques spéciaux de Clare devant un autobus de Transport de Clare.

PLAN D'ACTION

ENVIRONNEMENT BÂTI

Action 1.1 : Installer une signalisation accessible dans les bâtiments municipaux et les espaces publics pour les personnes ayant une déficience visuelle

Détails de l'action

- Veiller à ce que toute la signalisation dans les bâtiments municipaux et les espaces publics (parcs municipaux, patinoires communautaires, etc.) soit conforme à la norme d'accessibilité CSA/ASC B651:23, norme de conception accessible pour l'environnement bâti (braille, contraste élevé, police et taille du texte, etc.)

Responsabilités

- Département du développement communautaire, service des communications

Impacts sur l'accessibilité

- Amélioration de la facilité d'orientation dans les bâtiments municipaux et les espaces publics

Échéancier

- 2026

Action 1.2 : Analyser les bâtiments municipaux ayant besoin de travaux d'accessibilité avec la norme CSA/ASC B651:23 et la Norme d'accessibilité en matière d'environnement bâti

Détails de l'action

- Sélectionner les besoins prioritaires des bâtiments municipaux en matière d'accessibilité en utilisant la norme CSA B651-23 et la Norme d'accessibilité en matière d'environnement bâti

Responsabilités

- Conseil municipal, administration municipale, département des travaux publics, département du développement communautaire

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de l'accessibilité des bâtiments de la municipalité

Échéancier

- 2028

BIENS ET SERVICES

Action 2.1 : Ajouter une légende pour identifier les types d'accessibilité de tous les programmes et services municipaux

Détails de l'action

- Veiller à ce que toutes les communications municipales concernant les programmes incluent les symboles universels d'accessibilité accompagnés de leur description (en ligne et sur papier)

Responsabilités

- Tous les services municipaux

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse du sentiment d'appartenance des personnes ayant des capacités différentes

Échéancier

- 2026

Action 2.2 : Acquérir du matériel de location accessible pour les activités récréatives

Détails de l'action

- Évaluation de l'accessibilité des nouveaux équipements de loisirs et de l'adaptation au contexte environnemental

Responsabilités

- Services de loisirs

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de la participation des personnes ayant des capacités différentes aux programmes de loisirs

Échéancier

- 2028

INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Action 3.1 : Développer des partenariats avec des entreprises et des organismes communautaires afin d'atteindre différents groupes de population

Détails de l'action

- Demander aux entreprises et aux organisations de la communauté de partager les informations municipales avec leurs clientèles et groupes respectifs, pour informer les personnes qui n'ont pas accès à Internet

Responsabilités

- Service des communications

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse du sentiment d'appartenance pour les personnes ayant des capacités différentes qui n'ont pas accès à Internet

Échéancier

- 2026

Action 3.2 : Anticiper les besoins d'aménagement pour la participation aux événements communautaires

Détails de l'action

- Inclure, si possible, une section pour les besoins d'accommodements dans les formulaires d'inscription municipaux pour la participation à des événements communautaires
- Créer un répertoire interne de ressources d'accessibilité pour promouvoir le partage d'informations

Responsabilités

- Service des communications, département du développement communautaire

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de l'accessibilité des événements communautaires pour les personnes ayant des capacités différentes

Échéancier

- 2026

Action 3.3 : Ajouter des enregistrements audios pour les communications en ligne

Détails de l'action

- Inclure des enregistrements audios adaptés à la langue parlée dans la région pour les communications en ligne

Responsabilités

- Service des communications

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de l'accessibilité de l'information municipale pour les personnes ayant des capacités différentes

Échéancier

- 2028

EMPLOI

Action 4.1 : Offrir une formation sur l'accessibilité au personnel municipal et au conseil municipal

Détails de l'action

- Élaborer un programme de formation à l'accessibilité pour les membres du personnel actuellement en poste ou qui occuperont un nouveau poste, ainsi que pour le conseil municipal

Responsabilités

- Service EDIA

Impacts sur l'accessibilité

- Créer un environnement de travail accessible et inclusif pour les personnes ayant des capacités différentes

Échéancier

- 2026

Action 4.2 : Assurer l'accessibilité des étapes du recrutement et de la rétention des personnes ayant des capacités différentes qui travaillent à la municipalité

Détails de l'action

- Analyser les politiques actuelles
- Élaborer de nouvelles politiques qui tiennent compte des concepts d'inclusion et d'accessibilité

Responsabilités

- Service EDIA, conseil municipal et personnel municipal

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de l'embauche et de la rétention des personnes ayant des capacités différentes à la municipalité

Échéancier

- 2026

TRANSPORT

Action 5.1 : Soutenir le partenariat avec Transport de Clare

Détails de l'action

- Faciliter les échanges grâce à l'optimisation des outils numériques (interface de réservation améliorée et informations accessibles par synthèse vocale)

- Continuer le soutien financier

Responsabilités

- Service EDIA, conseil municipal

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de la facilité de la planification des déplacements pour les personnes ayant des capacités différentes

Échéancier

- 2026

Action 5.2 : Soutenir le développement d'un service de transport en commun

Détails de l'action

- Étudier la faisabilité d'un service de transport en commun avec des horaires réguliers et des tarifs abordables, complémentaire à Transport de Clare

Responsabilités

- Service EDIA, service des communications, département du développement communautaire

Impacts sur l'accessibilité

- Hausse de l'insertion socioprofessionnelle pour les personnes ayant des capacités différentes et les membres de la communauté, y compris les personnes étudiantes
- Hausse de l'attractivité de la communauté pour les personnes qui veulent visiter ou s'établir à Clare

Échéancier

- 2026

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sont nécessaires pour obtenir des résultats concrets en matière d'accessibilité. Les parties prenantes énumérées ci-dessous jouent un rôle essentiel dans ce processus :

- Le Comité consultatif à l'accessibilité émet des recommandations au conseil municipal concernant l'identification, la prévention et l'élimination des obstacles pour les personnes ayant des capacités différentes.

- Le Comité consultatif à l'accessibilité organise des rencontres trimestrielles pour évaluer les progrès et les engagements énoncés dans le plan et produit un rapport de rendement pour le conseil municipal avant le 31 mars de chaque année.
- Le conseil municipal est responsable de l'adoption et du suivi du plan d'accessibilité.
- La personne coordonnatrice EDIA supervise la mise en œuvre du plan et est à l'écoute des besoins d'accessibilité de la population et des personnes ayant des capacités différentes.
- Les chefs de service veillent à ce que les engagements énoncés dans le plan d'accessibilité soient reflétés et mis en œuvre dans les plans d'action de la municipalité, conformément aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse*.



Image : Un groupe de personnes joignant leurs mains.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Établissement d'un comité EDIA

Afin de mieux comprendre le lien entre l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et l'accessibilité, il serait bénéfique que le Comité consultatif à l'accessibilité (CCA) intègre le volet EDI en 2026. Cela faciliterait le suivi du plan EDI et du plan d'accessibilité, ainsi que des questions connexes. De plus, cela préparerait la fusion des deux plans en 2028.

Fusion des plans EDIA et d'accessibilité

Conformément aux recommandations du plan EDIA adopté en mars 2025, la fusion du plan EDIA et du plan d'accessibilité serait bénéfique. Il est suggéré de débiter les travaux de fusion et de mise à jour des plans en septembre 2027.

CONTACT

Pour toute question ou information supplémentaire concernant ce plan, il est possible de contacter la personne coordonnatrice EDIA de la municipalité par courriel à edia@munclare.ca ou par téléphone au 902-260-5132.